

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 21 AVRIL 2026

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez, Landry Gigon, Ronny Villiger, Claude Beuret, Loïc Eggenschwiler (commune), Silvio Villiger, Lise Rais, Bertrand Maître, Raphaël Sauser (T. et J - P Aubry), Philippe Huelin, Jean-Philippe Frésard, Aurélien Gête (André Gête), Denis Chevillat, Filomena Chevillat (Hoirie Chevillat), Yannick Fuchs (Christoph Fuchs)

Autres : Martin Marchand et Séverine Ruch

Président de l'assemblée : Claude Beuret

Excusés : Cindy et Armand Noirjean, Benoît Frésard, Dominik Belser, Georges Péquignot

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 31.03.2026. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 2 avril 2026.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 18 novembre 2025
3. Comptes 2025
4. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Denis Chevillat et Bertrand Maître

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 18 novembre 2025

Le procès-verbal est lu par la secrétaire car il n'est pas disponible sur le site de la commune à ce jour. Il n'y a pas de remarques et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2025

Ali Rebetez, président de la commission, donne lecture des détails des comptes 2025. Les charges se montent à CHF 267'743.10, les revenus à CHF 253'672.15. L'année s'est donc soldée sur un déficit de CHF 14'070.95. L'état du compte est de CHF 74'282.25 au 31.12.2025.

Les comptes de charges élevés sont surtout ceux de « matériel et fournitures » pour l'installation d'un mini portail type cavalier au village REKA ainsi que « prestations tiers » qui concerne le fontainier, les travaux de broyage ainsi que nettoyage de la loge de Péchillard. La commission va revoir le taux de redistributions de l'estivage à la baisse pour éviter les déficits élevés ces prochaines années et garder une réserve confortable sur le compte.

Aurélien Gête demande si le devis pour la réfection du sol de la loge de la Communance a été demandé. En effet, l'entreprise Chaignat a fait un devis à 9'600 francs pour le tout (consolidation du pilier central, évacuation des déchets, suppression des murets caillebotis, bétonnage). Les exploitants peuvent effectuer eux-mêmes quelques travaux pour diminuer les coûts. La commission informe qu'il a été décidé de commencer les travaux cet automne, puis budgétiser le solde des frais pour 2027.

Il n'y a pas de questions supplémentaires et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

Ali informe que le réensemencement dans les pâturages est prévu ces prochains jours. Avec un budget de 2000 francs, il est possible de semer uniquement les zones critiques. Pour les seaux de minéraux, la commission a choisi ceux à l'ail cette année, pour leur effet répulsif, vu la situation sanitaire (dermatose nodulaire). Raphaël Sauser informe que les vaches traites ne devraient pas en consommer.

Dominik Belser notre fontainier a transmis une demande à communiquer à l'assemblée. Il souhaite que les exploitants soient attentifs aux éventuelles fuites dues à des flotteurs défectueux par exemple et de l'en informer rapidement afin d'y remédier.

Ali fait un tour de table pour savoir qui a déjà barré. Le stock de piquets a beaucoup diminué et une commande devra être faite en cas de besoin. Il rappelle qu'il faut ramener le matériel en surplus qui reste propriété des pâturages.

Aurélien demande s'il est possible de prévoir une barre de type Gallagher au niveau de la séparation entre les deux parcs à Péchillard. C'est noté par la commission, il faudra budgétiser cela pour l'année 2027.

Le couple Chevillat souhaite savoir quand est-ce que le bétail sera lâché, ceci afin de ne pas être alarmé par la consommation d'eau soudainement élevée. On les informe que les parcs privés peuvent lâcher dès le 1^{er} mai, les communautaires selon la décision du responsable de secteur. Denis Chevillat relève encore le travail consciencieux et réactif de Dominik, le fontainier des pâturages.

Bertrand a reçu une facture pour entretien des pâturages de CHF 150.- pour l'année 2025 de la part de la commune. Il souhaite savoir si d'autres ont également reçu ces frais dont il n'avait pas connaissance auparavant. On lui répond qu'il doit contacter le secrétariat communal afin d'obtenir des informations, qui gère la facturation.

Jean-Philippe Frésard s'interroge à propos du trafic des animaux lié à la maladie bovine dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Il a assisté à une séance d'informations durant laquelle il a fortement été conseillé d'inscrire les bovins en estivage et non en pendulaires. Si un cas devait se présenter dans une exploitation ou sur le pâturage communal, toutes les bêtes des exploitations et sur les pâturages seraient définies comme « contaminées », même si elles n'ont jamais été en contact. C'est le numéro BDTA qui fait foi. Martin Marchand confirme ces informations. Il rend également attentif qu'il faut être assidu pour les notifications de naissance. Agrijura a relevé le cas et souhaiterait trouver une solution pour éviter l'abattage en masse.

Un courrier sera envoyé avant le 1^{er} mai afin d'informer les exploitants qu'il faut inscrire les bêtes en estivage vu la situation sanitaire.

Martin soulève encore l'idée de demander des subventions pour les passages pédestre ou VTT, à l'organisation « Parc du Doubs » par exemple. La commission en prend note.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le président lève l'assemblée à 20h45.

Montfaucon, le 11 juin 2026

Claude Beuret
Président

Séverine Ruch
Secrétaire